Une grève à Rome

Rome, 27 juillet. — Les ouvriers tanneurs se sont mis en grève depuis quelques jours.

Des rixes ont éclaté à l'auberge tenue par l'un des leurs.

Des coups de revolver ont été tirés et une dizaine de grévistes ont été blessés.

L'aubergiste lui-même a reçu une balle dans la poitrine.

Les communications téléphoniques inter-urbaines

Paris, 27 juillet. — Le ministre des finances, compte rendre prochainement un décret, réglementant, d'une manière définitive, les communications téléphoniques inter-urbaines.

La durée de la conversation serait abaissée de cinq à trois minutes, afin de parer à l'encombrement qui se produit sur les lignes.

Enfin, la base du tarif serait de cinquante centimes par cent kilomètres ou fraction de cent kilomètres et porterait à un franc cinquante le prix d'une conversation de Paris à Lille.

Les chemins de fer militaires allemands

Metz, 27 juillet. — Voici quelques renseignements sur les préparatifs de transports faits par les Allemands en vue d'une guerre, soit avec la France, soit avec la Russie :

Les Allemands ont actuellement tout construits, 300 kilomètres de voies portatives de 60 centimètres d'écartement, en barres de deux mètres dix de longueur, ameublées par traverses et s'ajustant bout a bout sans éclisses ni boulons.

Ces voies sont réparties dans les plus grandes usines métallurgiques d'Allemagne : Krupp, Rotterd à Aix-la-Chapelle ; Bochum, Phœnix-Union à Dortmunt.

Elles sont mises en parc et toutes les instructions sont données pour qu'elles puissent être expédiées dans des directions arrêtées d'avance,

Le matériel roulant qui doit circuler sur toutes ces voies est aussi préparé.

De plus, l'Allemagne a fait établir un grand nombre de ponts démontables en fer.

L'un d'eux a 150 mètres de portée, sans piliers.

Entrevues de Monarques

Berlin, 27 juillet. — D'après la *Gazette nationale* les visites de Guillaume II seront suivies d'une entrevue de tous les monarques sur le territoire allemand.

Mort subite du général russe Drenteln

Kief, 27 juillet. — Le général Drenteln, en passant ce matin, la revue des troupes, a été frappé d'un coup d'apoplexie et est tombé mort de son cheval.

Le général Drenteln était aide de camp du tzar et membre du Conseil de l'empire.

Le divorce du roi Milan

Belgrade, 27 juillet. — Les évêques serbes se sont définitivement prononcés pour l'incompétence du Saint-Synode, en matière de divorce.

C'est le Métropolitain qui a communiqué cette décision au roi.

On croit que la demande de divorce sera retirée et qu'on intentera une action en séparation.

Situation météorologique.—Roubaix, 27 juillet. — Hauteur barométrique 757 "|" (hausse); température, 7 heures du matin, 17 degrés au-dessus de zéro; 1 h. de l'après-midi, 23 degrés; 5 h. soir; 25 degrés au-dessus de zéro.

Paris, 27 juillet. — Le baromètre baisse assez rapidement sur l'Europe occidentale et de nouvelles dépressions orageuses vont nous atteindre. L'une d'elle assez intense, se trouve au sud de l'Irlande(745. Le vent souffle avec violence du sud-est au cap Lizard, il est venu du sud sur nos côtes de la Manche et de l'Océan et des mauvais temps sont à craindre en Bretagne. Des pluies sont encore signalées sur les Iles Britanniques, le nord de la France et le golfe de Bothnie. La température est en hausse sur l'Irlande et la Bretagne.

Le thermomètre marquait ce matin, 9 degrés à Christiansund, 14 à Paris, 15 à Valentia, Clermont, 21 à Nice, Alger, 32 à Biskra.

En France, de nombreux orages sont probables et la température va se tenir voisine de la normale.

A Paris, hier et ce matin, ciel nuageux.

Température : maxima 23 degrés 1 ; minima 11 degrés 5. Pluie, 2 m/m.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Roubaix-Tourcoing, 28 juillet 1888.

Chaque année à pareille époque nous devons signaler un ralentissement dans les affaires sur nos places.

L'arrière-saison en fabrique, les fêtes, les bains de mer, sont autant de raisons qui expliquent la situation commerciale du moment.

Cependant, malgré ce calme dans les transactions, les cours n'éprouvent pas de changement notable, ce qui prouve que l'état actuel des affaires n'a rien d'anormal : on peut donc traverser cette période de transition sans appréhension pour l'avenir et le sentiment général est qu'on assistera à une reprise en septembre.

Tissus. — La situation reste toujours la même : la fabrique traverse une époque de transition, mais elle prépare avec soin les articles nouveaux qui lui apporteront prochainement des éléments sérieux d'activité.

Laines brutes. — A Anvers, ainsi qu'on peut le constater par nos avis quotidiens, la laine de Buenos-Ayres conserve ses pleins cours de la vente précédente.

Les éleveurs français obtiennent, cette année, d'assez bons prix. On cote les suints du Cher de 1,30 à 1,40, les lavés à dos de la Côte-d'Or de 2,80 à 3,20, les suints d'Eure 1 à 1,30, les lavés de la même provenance 2 à 2,50, les suints de l'Indre 1,20 à 1,25, ceux de l'Oise 1,20 à 1,50, les lavés de cette même région 3,50 et les suints de la Vienne 1,30.

Il est presque impossible de produire du peigné aux cours pratiqués pour les Soissonnais et les Tourains ; l'écart est très sensible.

Les toisons du Hainaut sont très recherchées avec une hausse de 10 0/0 sur les prix de l'année dernière.

Les laines d'Afrique, qu'une demande active a fait hausser, sont maintenant hors de proportion avec le prix du peigné.

Les laines du Levant semblent être délaissées par nos places : elles sont prises maintenant par la fabrique du centre et du midi de la France.

Peignés. — Les affaires, en peignés, sont généralement calmes. On demande encore, toutefois, des Australie pour chaîne 80 à 6 fr. 15 et des grands blancs à 6 fr. 40; ces genres ont une tendance marquée à hausser.

Les peignés de Buenos-Ayres se côtent 5,60 qualité à fabrique et 5,20 genre à bonneterie.

Pas de changement sur les peignés semi-fins et communs.

Blousses. — Les blousses propres sont recherchées de 3.60 à 4 fr. suivant provenance.

Marchés des laines à terme. — Cours du 28 Juillet 1888
(De nos correspondants particuliers)

MOIS	Laine en suint de La Plata — LE HAVRE prima bonne courant 36 0/0 — Cote du jour	LE HAVRE — Cote précédent	ANVERS prima courante 34 0/0 — Cote du jour	ANVERS — Cote précédent	Peignés ANVERS — FRANÇAIS — Australie — Cote du jour	FRANÇAIS — Australie — Cote précédent	FRANÇAIS — Buenos-Ayres — Cote du jour	FRANÇAIS — Buenos-Ayres — Cote précédent	ALLEMANDS — Australie — Cote du jour	ALLEMANDS — Australie — Cote précédent	ALLEMANDS — Buenos-Ayres — Cote du jour	ALLEMANDS — Buenos-Ayres — Cote précédent
Janvier	158 50	159 50	157	157	..	..	540	540	..	..	550	550
Février	..	..	157	157	..	..	540	540	..	..	550	550
Mars	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Avril	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Mai	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Juin	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Juillet	157	158	153	154	..	..	532 50	532 50	..	..	540	540
Août	157	158	154	155	..	..	535	535	..	..	542 50	542 50
Septembre	158	159	155	156	..	..	540	540	..	..	547 50	547 50
Octobre	159	160	156	157	..	..	542 50	542 50	..	..	550	550
Novembre	159	160	157	157	..	..	542 50	542 50	..	..	552 50	552 50
Décembre	159	160	157	157	..	..	540	540	..	..	550	550

Le Havre : marché languis. — Anvers : marché ferme, vente 200 b. peignés 15,000 k. français et 50,000 k. allem.

Laines

Anvers, 27 juillet.

En disponible, il a été traité 108 balles de laine, de la Plata, en suint.

A la troisième séance des ventes publiques trimestrielles, il a été offert 2.215 balles de diverses provenances, dont 1.340 b. ont été vendues. Pour les Buenos-Ayres : catalogue composé principalement de petites laines des rivières, de rendement douteux, dont le lavé à fond sans frais devra ressortir entre 4 fr. et 4.30; pour les Montevideo : à l'exception d'une belle série de 206 balles mérinos, dont 21 b. seulement furent adjugées, le catalogue ne comprenait que des lots déclassés et des agneaux. Enchères et prix sans changement.

Le Havre, 27 juillet.

En disponible, il a été traité 70 balles de laine Espagne, en suint, à fr. 145 les 100 k.

Ventes à terme : 75 balles de laine Buenos-Ayres, en suint, type prima, bonne courante, sur août, de fr. 159, 159.50 et 158 les 100 kil. ; 25 b. dito, sur septembre, à fr. 159; 50 b. dito, sur octobre, de fr. 162 à 160 ; 50 b. dito, sur novembre, à fr. 161 et 50 b. dito, sur décembre, à fr. 160.

Le Havre, 28 juillet, 2 h. 45 soir.

(*Avis de MM. Aubé, Degoy et Cie*)

Voici le résumé de la huitaine :

Arrivages : 159 balles de laine Espagne.

Ventes : 27 balles Buenos-Ayres et 96 b. Espagne. Prix sans changement.

Stock : 11,387 balles Buenos-Ayres ; 432 b. Montevideo ; 1,219 b. Algérie ; 182 b. Cap ; 5,859 b. Espagne; .. b. Rio-Grande ; 600 b. Chili ; 6,059 b. Russie ; 413 b. Smyrne ; .. b. Pérou ; 84 b. Salonique ; 125 b. Indes et 292 b. poils de chameaux.

A terme : ventes 2,600 balles, sur août à janvier, de fr. 158 à 163.

Marseille, 26 juillet.

On a vendu 73 balles de laine Bengasi, de fr. 65 à 67.50 et 100 b. Constantine, à fr. 100.

Mouvement maritime lainier

Le steamer anglais *Bede* allant de Liverpool à Montevideo a suivi de St-Vincent le 24 juillet.

Le steamer anglais *Massilia* est arrivé à Adelaïde le 25 juillet venant de Londres.

Le steamer anglais *Hevelius* est arrivé à Buenos-Ayres venant d'Anvers, prendre charge pour l'Europe.

Le steamer anglais *Liguria* allant d'Australie à Londres, a suivi de Naples le 25 juillet.

Le steamer anglais *Norwich* a débarqué à Anvers le 26 juillet 361 b. laine brute de Harwich.

Le steamer anglais *Meath* est arrivé à Anvers le 26 juillet venant de la Plata via Londres.

Le steamer anglais *Tamard* est arrivé à Anvers le 26 juillet venant de la Plata via Southampton.

Le steamer français *Ortégal* est parti de Bordeaux le 26 juillet allant à Montevideo.

Le steamer allemand *Strasburg* allant d'Anvers à Montevideo, a suivi de Las Palmas le 23 juillet.

Le steamer anglais *Australasian* allant de Londres à Sydney, a suivi de Ténériffe le 25 juillet.

Le steamer français *Ville de-Lille* est parti de Marseille le 26 juillet pour Dunkerque avec laines prises en transbordement.

Le steamer français *Dom-Pedro* est parti de Dunkerque le 27 juillet pour le Havre, il suivra de ce port pour Montevideo et Buenos-Ayres où il prendra charge en laines pour Dunkerque.

Le steamer anglais *Lucerne* est parti de Dunkerque le 27 juillet pour Montevideo et Buenos-Ayres via Glasgou prendre charge pour Dunkerque.

Marchés anglais

Bradford, 26 juillet.

Laines. — Le marché des laines est ferme et sur quelques genres de laines anglaises la tendance des prix n'est pas en faveur des acheteurs. Les détenteurs reconnaissent qu'ils peuvent vendre plus facilement aux cours qu'ils avaient vivement demandés en vain.

En général, les cours ont largement recouvré ce qu'ils avaient perdu depuis les arrivages de la nouvelle tonte. Les croisés sont très fermes, mais la consommation n'en est plus aussi importante. Les mérinos aussi se vendent moins aisément, mais les prix ne montrent aucun signe de faiblesse.

Fils. — Les négociants exportateurs ont opéré un peu plus en général, mais sur quelques genres de fils la dépression est plus grande que jamais. Les retors ont le plus souffert, et les cours très bas ont été acceptés dans plusieurs cas.

La demande nouvelle se porte sur les genres à trame et spécialement le fil en bobine.

Les fils lustrés ou mélangés n'obtiennent pas encore plus de faveur et les mohaiers se vendent mais à très bas prix. On traite beaucoup d'affaires en fils d'Australie.

Tissus. — Le commerce des tissus reste assez bon: il dénote parfois une certaine activité pour des genres spéciaux. On signale des commissions prises pour l'Italie. Mais la demande est surtout active en draps pour différents marchés. On signale aussi des demandes pour les Indes.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le feu au théâtre. — Nous avons relaté, en temps voulu, les prescriptions qui ont été imposées à nos théâtres, à la suite des catastrophes qui ont eu lieu successivement à l'Opéra-comique de Paris, à Lisbonne, à Edimbourg, etc.

Mais jusqu'à présent, à Roubaix, comme ailleurs, on s'était borné à pratiquer de nouvelles ouvertures et à s'assurer le secours immédiat des pompes. Nous apprenons aujourd'hui que la commission supérieure des théâtres, a décidé, à la suite d'un rapport de M. Girard, chef du laboratoire municipal de Paris, que tous les théâtres, qu'ils fussent ou non éclairés à la lumière électrique, devraient enduire leurs décors d'un produit ignifuge.

Le rapport de M. Girard débute par un petit historique de la question de l'ininflammabilité des décors.

« C'est à Gay-Lussac que revient l'honneur d'avoir fait connaître, dès 1821, les principaux éléments nécessaires à l'ininflammabilisation.

» Le 7 mai 1838, M. G. Delessert, préfet de police, prit une ordonnance concernant l'établissement des décorations théâtrales en toiles et papiers ininflammables, pour prévenir l'incendie des salles de spectacle.

» (Les ordonnances de police du 1er juillet 1864 et du 16 mai 1881 prescrivent aussi l'ininflammabilité des décors).

» Malheureusement, *on remarqua que des toiles* employées dans les théâtres, et qui étaient réellement ininflammables au moment de leur mise en service, avait perdu cette propriété au bout d'un certain temps d'usage, et cette constatation inattendue jeta la défaveur sur les premières préparations ignifuges.

» Mais de nouveaux incendies de théâtres ramenèrent bientôt l'attention du public sur l'utilité des enduits ininflammables, et de nombreuses préparations ayant été brevetées, la société d'encouragement remit la question au concours en proposant un prix de 2.000 fr. pour 1879. Un seul concurrent, M. Abel Martin, répondit à l'appel de la Société et lui présenta des tissus de toute espèce et de toutes couleurs, rendus ininflammables par des préparations dont il indiquait la composition.

» La Société d'encouragement décerna un encouragement de 1.000 fr. à M. A. Martin, conformément aux conclusions du rapport fait par M. Troost, au nom du comité des Arts chimiques, et des économiques et des constructions.

» Voici le résumé du rapport de M. Troost, sur le procédé Martin :

« La commission chargée de l'examen de ce procédé a constaté que les tissus ainsi préparés sont devenus ininflammables et qu'il en est de même des parties superficielles du bois; que ces étoffes conservent leur ininflammabilité après avoir été exposées pendant plusieurs mois soit dans une étuve à 35, soit au-dessus d'une herse sur la scène du théâtre: que les préparations Martin ont été employées avec succès par M. Robecchi pour rendre ininflammables divers décors du théâtre du Châtelet pour les incendies simulés des représentations de la *Vénus noire*. »

» Dès 1880, l'industrie des théâtres savait donc qu'elle avait à sa disposition un endroit ignifuge dont l'efficacité était officiellement démontrée. Depuis, de nombreuses préparations ignifuges ont encore été proposées et expérimentées.

» Pourquoi donc les prescriptions des ordonnances de 1838, 1864 et 1881 sont-elles restées lettre morte jusqu'au lendemain de la dernière catastrophe de l'Opéra-Comique ?

» C'est que prescrire n'est rien! Le difficile est de *faire exécuter, et la difficulté, dans le cas qui* nous occupe, est, paraît-il, particulièrement considérable. »

M. Girard constate ensuite que la prescription relative à l'ininflammabilité des décors a donné lieu à de nombreuses protestations de la part des directeurs, surtout de ceux qui possèdent des théâtres éclairés à la lumière électrique.

Le rapport reconnaît que la substitution de l'électricité au gaz diminue les chances d'incendie, mais il estime qu'elle ne les supprime pas complètement; il considère que l'ininflammabilité de la scène n'est pas la seule mesure nécessaire à la sûreté du public dans les théâtres, mais que c'est la plus importante, la plus indispensable, celle pour laquelle l'administration doit se montrer intraitable.

M. Girard estime que les ignifuges doivent être appliqués à la scène entière et à toutes les pièces de son matériel et qu'une inspection périodique doit s'assurer rigoureusement de la bonne conservation des enduits.

« Cette mesure, dit M. Girard, est aujourd'hui acceptée par la généralité des théâtres de Paris et par un grand nombre de théâtres de province. Quelques artistes décorateurs se plaignent encore des altérations que les ignifuges font subir à leurs couleurs ; ces plaintes peuvent être justes pour certains enduits, mais il en existe qui sont sans action sur les matières colorantes. Du reste, alors même que certains produits fonceraient un peu et feraient virer légèrement au violet les couleurs rouges, nous estimons que ce petit inconvénient ne doit pas peser du même poids que la vie d'un seul homme.

« Nous sommes certains que les peintres s'habitueront très vite aux divers ignifuges en usage et que leur habileté bien connue surmontera sans peine cette petite difficulté. »

En concluant, M. Girard déclare qu'il est convaincu que si le feu venait à se déclarer sur une scène complètement enduite par le moins parfait des procédés connus, *l'incendie serait localisé pendant un temps plus que suffisant pour l'évacuation de la salle* et il ajoute que dans un théâtre ininflammabilisé, le public ne sera jamais terrifié par un embrasement général et qu'il sera, en outre, *préservé de l'empoisonnement et de l'asphyxie*, alors même que le rideau de fer, la ventilation de la scène et les grands secours viendraient à manquer.

Les affirmations de M. Girard sont, on le voit, aussi catégoriques que possible et la commission supérieure vient d'en reconnaître le bien fondé.

Par suite, il est à souhaiter que toutes les villes observent ces indications.

Mais, comme l'a dit M. Troost que nous citions plus haut, « prescrire, n'est rien : *La difficulté est de faire exécuter...* »

Le monument de M. V. Delannoy. — La maquette de MM. Ollé et Barbotin, que nous avons décrite, est, depuis hier, exposée à la vitrine de M. Jubé-Hertogh, rue de la Gare.

M. Chatteleyn lui a fait, avec beaucoup de goût, un encadrement de fleurs et de feuillage.

Au pied de la maquette, sont posés deux bâtons de chef d'orchestre, en ébène incrusté d'argent.

Le « Progrès du Nord » raconte à ses lecteurs que M. Alfred Reboux entrerait à la rédaction de l'*Univers* ou du *Monde*. Il n'a jamais été question de cela.

L'école nationale de musique. — Comme nous l'avons dit, M. le Préfet du Nord présidera la distribution des prix de l'Ecole nationale de musique.

M. le maire de Roubaix accompagné de M. Gilbert Sayet, secrétaire général de la mairie, se rendra à la gare recevoir le préfet. Ces messieurs iront ensuite à l'hippodrome. Au foyer, les membres de la Commission et le personnel enseignant seront présentés à M. Saisset-Schneider.

Voici le programme du concert offert par les élèves:

1. Allegro de la Symphonie sol majeur, Haydn ; 2. Quintette de Clarinette, par les elèves de M. Paul Fournier, Beer; 3. Marche Hongroise, Berlioz; 4. Solo de basson, par M. Florian Marissal, élève de M. René Brisy, Jancourt; 5. Andante variée, Schubert; 6. Air de *Mireille*, par Mlle Berthe Plateau. élève de Mlle Zoé Brouchette, Gounod ; 7. Scène II de la seconde partie de *Moïse au Sinaï*, Clément Broutin ; A. Glorification du *Veau d'Or*, B. Danse des Adoratrices, C. Danse Orgiaque (ensemble des élèves).

L'orchestre et les chœurs, sous la direction de M. Clément Broutin.

Un grand dîner réunira ensuite chez M. Julien Lagache, MM. Pierre Destombes et Durot, adjoints, M. Broutin, directeur de l'Ecole, M. Turbelin, secrétaire, MM. Barrez, Jourdeuil, Oct. Hazebrouck, Alphonse Vaissier, membres de la commission, M. Henri Catteau, vice-président de la *Grande-Harmonie*.

Le succès du collège de Roubaix. — M. Emile Dugart, élève du cours supérieur de l'enseignement secondaire spécial et M. Gustave Samain, élève de philosophie, ont passé avec succès l'examen du baccalauréat devant la Faculté des sciences de Lille.

MM. Constant X..... et Henri Bonte ont été reçus bacheliers ès-lettres. Ce dernier, qui avait obtenu, jeudi, la mention exceptionnelle *très bien* pour le baccalauréat ès-sciences, a mérité également une mention pour la seconde partie des lettres.

Baccalauréat es-sciences. — Nous avons le plaisir d'apprendre que M. Louis Loucheur, notre concitoyen, a été reçu bachelier es-sciences, le 27 juillet, avec la mention *Bien*.

Mlle Nérée Motte, élève des Dames de la Ste-Union, du quartier du St-Sepulcre, vient de passer, avec succès, les examens du jury catholique à Lille; elle a reçu le diplôme de second ordre.

Certificat d'études primaires. — Six élèves de l'Institut Sévigné viennent de passer, avec succès, les examens qui ont eu lieu à Lille pour l'obtention du certificat d'études primaires supérieures : ce sont Mesdemoiselles Julie Jacob, reçue la première de toutes les aspirantes, Maria Argelliès, Fidéline Dehem, Louise Durand, Lea Lemue et Louise Nison.

Les crimes de Roubaix devant la cour d'assises de Douai. — C'est le mardi 7 août prochain que viendra devant la cour d'assises de Douai l'affaire de Gustave Fiévet, l'assassin de la cabaretière de la rue Fourcroy. Il a pour défenseur Me Hattu.

Celle de Valery Honoré, qui a étranglé sa femme, rue Saint-Antoine, viendra le lundi 13 août prochain.

Le bateau « Drysphore » quittera le bassin du pont Morel, lundi 30 juillet, pour continuer son itinéraire sur Dunkerque. L'exposition du Chêne-Géant finira dimanche soir, à huit heures. Les visiteurs des derniers jours profiteront d'une réduction de cinquante pour cent sur le prix des entrées.

Demandes en autorisation de bâtir. — Voici les demandes en autorisation de bâtir qui ont été déposées à la Mairie depuis le 19 juillet :

MM. G. Lefebvre, cinq maisons, rues Maubeuge et Montgolfier ; J.-Bte Maillet, quatre maisons, rue d'Alger ; A. Roussel, une maison, rue Decrême ; Louis Calonne, une maison, rue Pierre-de-Roubaix ; Callewaert, une maison, rue du Trichon ; Paul Fontier, quatre maisons, rue de Bouvines ; V. Bayart, une maison, rue de la Vigne.

Un sauvetage à Croix. — Vendredi, dans l'après-midi, un jeune homme de vingt ans, M. X..., de Roubaix, pris d'un accès de folie, s'est jeté dans le canal, près du pont de Croix, en face le pavillon de M. Holden. Des ouvriers de la fabrique l'ayant vu poussèrent des cris, qui furent entendus par M. Duthoit, chef cantonnier à la Compagnie des Tramways, lequel travaillait sur la voie, à une centaine de mètres plus loin. M. Duthoit se hâta d'appeler un chef poseur de la Cie, M. Arthur Seignez, qui se trouvait à quelque distance et qui n'en est pas à son premier sauvetage.

Sans hésiter, M. A Seignez courut en toute hâte à l'endroit indiqué et se jeta courageusement à l'eau, tout habillé. Il réussit, non sans peine, à s'emparer du noyé et à le ramener sur le bord. Il était temps. Le malheureux X... était évanoui. On le transporta à l'estaminet de M. Ménard où des soins actifs le ranimèrent.

C'est le cinquième sauvetage de M. Arthur Seignez. Nous le félicitons chaleureusement et nous espérons qu'il va recevoir la récompense qu'il a si bien méritée.

Un cheval emporté. — Samedi matin, vers dix heures et demie, un cheval attelé à une voiture, ayant été laissé seul, partait à fond de train dans la rue St-Joseph.

M. Vigroux, employé de la maison Bossut-Plichon, s'est jeté résolument à la tête de l'animal et a été assez heureux pour l'arrêter, évitant ainsi de grands malheurs. Une femme conduisant une voiture à bras allait être infailliblement écrasée.

Ce n'est pas la première fois que nous avons à signaler la belle conduite de M. Vigroux; nous le félicitons vivement de ce nouvel acte de courage.

Une cabaretière, de la rue de la Guinguette, avait logé, pendant un certain temps, un ménage dont l'accord était loin d'être parfait.

Dernièrement, le ménage s'était séparé, et le mari, pour solder son compte chez la cabaretière, avait laissé, avant son départ, quelques meubles d'une certaine valeur ; le reste de son mobilier avait été vendu.

Sa femme, Mme D..., furieuse, venait chaque jour injurier la cabaretière qui, lasse de ces procédés, a déposé une plainte. Un agent a constaté le fait et a rédigé un rapport à la charge de Mme D...

Une dame, qui se plaît au dépôt, c'est Julie Dhaene ; sans domicile fixe, elle avait été arrêtée, il y a quelques jours, se promenant, sur le boulevard, à une heure du matin. Relaxée vendredi, elle ne voulut pas de sa liberté et préféra rester au violon.

Deux enfants s'amusaient encore, hier, avec les bornes-fontaines rue de l'Epeule. Les parents de ces enfants ont été l'objet d'un procès-verbal.

La nuit dernière, vers une heure du matin, des agents, en patrouille, ont trouvé couché sur le trottoir, en face de la maison Carré, Grande-Place, un individu d'une quarantaine d'années, Daniel Stéphan, sans domicile ni ressources, qu'on a conduit au poste.

Un rassemblement, de deux cents personnes environ, s'était formé, vendredi, vers six heures du soir, Grand'Rue, autour d'un homme, Désiré V..., qui avait tant bu qu'il ne pouvait plus marcher et s'était couché sur le trottoir. Il a été conduit au poste.

Vendredi après-midi, vers 5 heures, un apprenti couvreur, Oscar Gilman, âgé de 13 ans, est tombé de la toiture d'un bâtiment en construction au boulevard de Paris. Dans sa chute il s'est fracturé la cuisse gauche. Il a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Chronique colombophile. — Voici les résultats des concours colombophiles donnés par la *Fédération Roubaisienne* le dimanche 22 juillet, Breteuil, donné au siège de « l'Aigle » 17 paniers lachés par le convoyeur adjoint M. Verplanck, à 6 heures, beau temps, vent calme, ouest :

1er prix, Blonde, à 8 h. 20 m. 05 s. ; 2e, Cattel ; 3e Stoffin; 4e, Clément; 5e Brunel; 6e, Déplechin; 7e, Carrette; 8e Ferron; 9e Vandebrugère; 10e, Fontaine; 11e, Dupuis; 12e, A. Mathon; 13e, Liagre; 14e, Willem; 15e, Rabo; 16e, Dhoine ; 17e, Vanbever; 18e, Blonde; 19e, Scatteman.

20e prix, Rabo; 21e, A. Dhal; 22e, Lecomte; 23e, Smeets; 24e, Coppians; 25e, Noël; 26e, Vanbever; 27e, Vanbelleghem; 28e, Dhoinne; 29e, Weerts; 30e, Vanbrussel; 31e, Stoffin, 32e, Lecomte; 33e, Scatt; 34e, Cocheteux; 35e, Clotaire; 36e, Verdonck; 37e, Vroman; 38e, Cocheteux; 39e. Defoort.

40e prix, Joye, 41e, Bayart; 42e, Verbauwhède; 42e, Verbesse; 44e, Liagre; 45e, Demeulenaere; 46e, Stoffin, 47e, Dérégnaucourt; 48e, Weerts; 49e, Pruvost; 50e, Degens; 51e, Lecompte; 52e, Cocheteux; 52e, Draux; 54e, Ducattez; 55e, Beauvais, 56e, Flipo; 57e, Cocheteux; 58e, Malguelleria. Montre Blonde, p. uniques, Blonde-Castel, Stoffin-Clément.

— Artenay (290 k.) donné au siège du *Pigeon d'Or*, lâcher opéré à 5 h. 30 m. par le convoyeur fédéral M. Leman. Beau temps, vent sud-ouest.

1er prix, Van Brussel à 9 h. 36 m. 35 s.; 2e, Lepers; 3e, Smet; 4e. Wanin; 5e, Delannoy; 6e, Bertrand; 7e, O. Dhal; 8e, Hazebrouck; 9e, Balcaen; 10e, Debacker; 11e, Vesquil; 12e, Debuchy; 13e, Baert; 14e, Baert; 15e, Mahieu; 16e, Draux; 17e, Gauffet; 18e, E. Browayes; 19e, Béhague.

20e prix, Dierck ; 21e, Debacker ; 22e, Duvivier ; 23e, Hazebrouck ; 24e, Debavay ; 25e, Dekaiser ; 26e, Leman ; 27e, Doite; 28e, E. Mathon; 29e, Tassart; 30e, J. Rabaux ; 31e, J. Rabaux; 32e. Carrette; 33e, Devos; 34e, Niffle ; 35e, Delange ; 36e, E. Roussel; 37e, Six ; 38e, A. Vaissier; 39e, Smet : 40e, Smet ; 41e, E. Baas ; 42e, F. Hazebrouck ; 43e, Dierck; 44e, Clément ; 45e, E. Mathon ; 46e, Deffrenne ; 47e, P. Ducatteau, a 9 h. 52 m. 30 secondes. Montre Lepers, prix uniques, Lepers et Smet.

Aujourd'hui samedi, inscription pour le concours de St-Just, donné au siège de l'Harmonie, à Mouveaux. 125 fr. de prix en 15 prix d'honneur. Mise 1 fr. 50 (réunion des délégués, chez M. Degraeve, rue Solférino, au Pigeon fidèle.

Prix omis par oubli au grand concours national, 1re série désignée : Magnifique garniture de cheminée à M. Duret ; 2e, id., à M. Dhal, Roubaix, 3e, id., à M. Niffle, Roubaix.

— M. H, Demelenaere, cabaretier à *l'estaminet de Versailles*, rue du Tilleul, donnera un concours sur Douai pour Roubaix seul, par zones, comme la *Fédération Roubaisienne*, le dimanche 5 août, fête des fabricants, 15 fr. prix d'honneur, répartis comme suit : 1er prix 5 fr.; 2e prix, 4 fr.; 3e, 3 fr.: 4e, 3 fr. Un joli lapin à la 1re série de 3 non désignés, un autre lapin sera joué par une poule facultative à 10 fr.

Wattrelos. — Une adjudication, pour les travaux à exécuter, au chemin vicinal n° 7 dit de Cartignies, aura lieu à la mairie de Wattrelos, le jeudi 16 août à trois heures sur soumissions cachetées.

Le devis s'élève à la somme de 8,600 fr.

Toufflers. — *Mort subite.* — Un homme d'environ 45 ans, Henri Leblanc, est mort subitement hier à Toufflers.

Ecole de natation. — Température de l'eau le 27 juillet. — Huit heures du matin, 19 degrés; quatre heures du soir, 20 1/2.

Société de consommation de Roubaix. — Prix du pain : Gruau, 3 livres, 0,55 ; Blanc, 3 livres, 0,50; Ménage, 4 livres, 0,55.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Académie de musique. — Le concours de la classe de clarinette et de saxophone, qui a eu lieu, jeudi soir, à l'Hôtel-de-Ville, a été très remarquable; il y avait douze concurrents. Deux prix d'excellence (médaille d'argent), trois premiers prix, deux seconds et cinq accessits ont été décernés.

Le jury a adressé ses plus sincères félicitations (avec inscription au palmarès) à l'excellent professeur, M. Louis Montagne, directeur de l'académie, pour ce beau succès, sans précédent à l'école.

Plusieurs membres de l'*Union sténographique de Tourcoing* ont pris part au concours qui a eu lieu, le 22 courant à Lille, et ont obtenu des succès qui honorent cette société de création récente.

MM. André Waeles, Eugène Dujardin et Edouard Pecque ont mérité le diplôme de calligraphie sténographique.

M. Edmond Pecque a obtenu de plus des diplômes de lecture et de vitesse (50 mots à la minute).

Toutes nos félicitations aux jeunes lauréats.

Dans notre entrefilet sur les plans du nouveau Conditionnement nous avons fait une confusion de noms qui a pu rendre inexplicables certaines parties de la description.

Mais les lecteurs qui connaissent la topographie des lieux auront compris qu'il s'agissait de la teinturerie de M. Delcour et non de la teinturerie de M. Campion qui n'est pas située, rue de Roubaix.

Le « Cercle philharmonique Tourquennois » fera bénir sa nouvelle bannière, dimanche prochain, en l'église Notre-Dame de Lourdes, à 9 h. 3/4. Le *Cercle* exécutera, pendant la cérémonie, plusieurs morceaux de son répertoir.

L'assassinat de Roncq. — L'affaire de l'assassinat de M. Piat à Roncq, viendra devant la Cour d'assises de Douai le samedi 11 août prochain.

La police a arrêté un sieur Jules Debaere, qui a contrevenu a un arrêt d'expulsion. Cet individu avait été chassé de France, à la suite de plusieurs condamnations pour vol et fraude.

Fraude. — Des préposés de douane ambulants ont arrêté, jeudi, 26 juillet, les nommés Vercrusse Paul, charbonnier, né à Mouscron et Vermelen Emile, rattacheur, demeurant à Tourcoing, porteurs de marchandises belges.

Extradé. — La gendarmerie de Tourcoing a remis à celle de Mouscron, le nommé A. Niol, né à Leuze (Belgique) commis-voyageur, arrêté à Paris à la requête du parquet de Liège, pour vol.

Neuville-en-Ferrain. — Procès-verbal a été dressé contre trois jeunes gens, les nommés Alphonse Derink, 20 ans, tisserand, Alphonse Saclens, 20 ans, tisserand, et Camille Vermesse, 26 ans, charbonnier, à Tourcoing, pour bris de clôture et voies de faits envers un cabaretier de la localité, le nommé Wagens Félix, âgé de 48 ans.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Séance du vendredi 27 juillet

La séance est ouverte à deux heures.

Seize conseillers sur dix-sept sont présents.

Le président, M. Barbe, est seul absent.

M. Dubreucq prend la présidence ; M. Jules Leduc remplit les fonctions de secrétaire ; un conseiller de préfecture, M. Pain, assiste à la séance.

Après une discussion assez animée, le Conseil adopte les conclusions d'un rapport présenté par M. Hellin, sur la culture du tabac et tendant à renouveler le vœu émis l'année dernière.

Le Conseil adopte un certain nombre de rapports présentés par M. Raoul des Rotours, au nom du 2e bureau, concernant les chemins vicinaux et d'intérêt commun, les édifices départementaux et les chemins de fer. A propos des tramways, il renouvelle, d'après les conclusions d'un rapport lu par M. des Rotours, les vœux suivants :

1. Que la ligne de Lille à Tourcoing soit livrée à l'exploitation;

2° Que la ligne de Lille à Wambrechies soit concédée à bref délai et prolongée par la suite jusqu'à Quesnoy-sur-Deûle;

3° Que la ligne de Lille à Douai, si impatiemment attendue, par les populations intéressées qui sont privées de tout chemin de fer, soit promptement déclarée d'utilité publique;

4° Que le tramway de Lille à Canteleu soit prolongé jusqu'à Lomme et par suite jusqu'à Armentières;

5° Que le tramway de Lille à Haubourdin soit prolongé jusqu'à La Bassée;

6° Que la ligne G. du réseau de Lille soit prolongée jusqu'au cimetière du Sud, sans attendre l'achèvement des autres lignes que la Compagnie des Tramways du Nord doit construire, d'après ses conventions avec la ville de Lille et sans subordonner le prolongement au remaniement du réseau urbain;

7° Que les lignes de Roubaix et Tourcoing s'entendent entre elles pour former de leur réseau une seule concession qui serait rétrocédée à une nouvelle société, après la liquidation de la faillite de la Cie des tramways de Roubaix-Tourcoing et qui permettrait de poursuivre la ligne de Roubaix à Wattrelos jusqu'à la place de Wattrelos, de faire passer une ligne dans la rue de la Gare de Roubaix et de poursuivre la ligne de Mouveaux;

8° Que l'on étudie s'il n'y aurait pas lieu de faire passer un tramway le long des accotements de la route n° 17 du pont de Marcq à Halluin, qui se trouve privée de voie ferrée, de façon à relier ces communes par Mouveaux;

9° Enfin que la société des chemins de fer économiques du Nord présente son avant-projet pour la ligne d'Armentières à Halluin.

Le sectionnement des cantons de Roubaix

M. Tribourdeaux, adoptant les conclusions de M. le commissaire-enquêteur, conclut au sectionnement des deux cantons de Roubaix en trois, savoir :

1° Canton Ouest comprenant Croix, Wasquehal et la partie du canton ouest actuel limité par les rues de Lille, Neuve, de la Gare, d'Alsace et le boulevard de la République. 35000 habitants.

2° Canton-Nord, limité par le précédent et à partir de la Place, par le chemin vicinal n° 9, jusqu'à la frontière (Galon d'eau) et coupant ainsi Wattrelos en deux, 53,000.

3° Canton-Est, limité au Nord par les précédents ; la Belgique et les communes de Leers, Lys, Hem et Croix. 42,000.

M. Faidherbe, ayant combattu les conclusions de M. le commissaire enquêteur, dans un rapport qui a été transmis à tous les conseillers d'arron-

FEUILLETON DU 29 JUILLET.— 44

LE PARRICIDE

PAR A. BELOT ET J. DAUTIN

PREMIÈRE PARTIE

L'affaire de la rue Cardinet

XXX

Pauvre dame ! elle a été plus malheureuse que vous., ou plutôt doit-on la plaindre de ne pas avoir survécu à tant de douleur et et d'ignominie ?

— Quoi ! fit Mariette... madame Dalissiar....

— Hélas ! oui, elle est morte ; elle a succombé sous les coups de son fils.

— Elle est morte ! fit-elle avec une stupéfaction douloureuse.

Puis, regardant fixement M. Thurier :

— Vous en êtes sûr?... vous me le jurez ?

— Il n'est pas nécessaire de vous le jurer, ce n'est que trop certain, et tenez ! ces messieurs vous le diront comme moi.

Le docteur Poumey, l'interne, le greffier, vinrent de chaque côté du lit de Mariette; et confirmèrent les paroles du juge.

La malade resta un instant absorbée dans de sombres réflexions, en murmurant :

— Elle est morte... oui, je comprends... ce doit être vrai.

Puis, tout à coup, prise d'une résolution énergique, et en s'agitant comme pour se dresser sur son lit.

— Eh bien ! alors, s'écria-t-elle, je puis parler...je le dois !...Oui, c'est lui... le monstre !... qu'il soit puni comme il le mérite !...

L'effort qu'elle venait de faire était violent. Elle retomba, frémissante, brisée, respirant à peine. Le docteur et M. Thurier s'empressèrent pour la secourir. Elle resta une minute ainsi, inerte, les tempes mouillées d'une sueur froide. Alors un pénible sanglot fit râler sa poitrine ; deux grosses larmes coulèrent de ses yeux, et elle murmura faiblement, comme se parlant à elle-même :

— Oh ! oui, je l'ai reconnu... Je le vois encore s'élancer sur moi... avec un couteau... et frapper, frapper, frapper... Ah !

Elle reprit, après un nouveau silence, en regardant les personnes qui étaient autour de lit :

— Je vous demande pardon... Je ne voulais pas le dire, car, vous comprenez, sa mère... il l'a donc frappée aussi !... Et si elle n'était blessée que comme moi... Oh ! quelle douleur... quel désespoir pour elle !... Mais elle est morte... et je dois dire ce que je sais... Oh ! oui !...

Et, lentement, d'une voix faible qui s'élevait par degrés pour retomber tout à coup, elle se mit à raconter ce qu'elle savait de Laurent et de sa mère, et ce qui s'était passé dans cette nuit du 9 juillet :

— Elle l'aimait, voyez-vous... c'était de l'adoration, de la folie... Aussi, vous pensez, quel chagrin quand il s'est mis à donner dans le travers... Elle ne disait rien à personne, mais je la voyais souffrir... et que de fois je l'ai trouvée les yeux rouges ! Elle, si heureuse autrefois de l'avoir près d'elle, maintenant elle était prise d'un tremblement quand elle le voyait entrer... Car c'était toujours pour lui conter des mensonges et de belles promesses, et lui demander de l'argent... il ne venait que pour cela. Si elle lui faisait des observations, il pleurait en disant qu'il n'avait plus qu'à se tuer... Il n'y avait pas de danger, le misérable !... Alors elle se mettait à frissonner et elle cédait, pauvre dame ! Ces choses-là se répétaient souvent. J'en étaio si indignée que je faisais le possible pour ne pas entendre, et je m'enfermais dans ma chambre.

— Une scène de ce genre a eu lieu dans les premiers jours de juillet ? demanda M. Thurier.

— Oui... il avait besoin de dix mille francs rien que cela !... Il a joué sa comédie ordinaire... et ça s'est terminé comme toujours... Le lendemain, elle faisait vendre de la rente... Il fallait que l'argent fût prêt pour le 9 au plus tard. Mais l'homme d'affaires lui dit qu'elle ne pourrait l'avoir que dans la soirée et elle fit prévenir son fils, en s'excusant presque ! Le soir, après dîner, vers huit heures et demie, il ne manqua pas de venir...

— A quelle heure madame Dalissier a-t-elle diné? interrompit le juge.

— A six heures, comme d'habitude, mais elle n'a guère mangé, je vous en réponds.

— Maintenant, dans la journée. vous avez accompagné madame Dalissier chez son agent de change. C'est vous qu'elle a chargée de rapporter les dix mille francs. Cette somme était en or ?

— Oui, monsieur, dans un petit sac ; je l'ai rendu en entrant à madame, qui l'a serré dans son cabinet de toilette, dans un secrétaire où elle met son argent et ses papiers.

— Son fils savait cela ?

— Bien sur !... il l'avait obligé, assez de fois à chercher dedans.

La malade était extrêmement fatiguée.

Sur l'observation que lui en fit le médecin :

— Bien ! reposez-vous un instant, dit M. Thurier à Mariette.

Il traça, à la hâte, un billet qu'il remit à l'agent de police pour être porté à la Préfecture.

Ce billet contenait l'ordre d'amener sans retard Laurent à la maison de santé du docteur Poumey.

XXXI

M. Thurier voulait attendre l'arrivée de Laurent pour reprendre l'interrogatoire de Mariette. Mais celle-ci, au bout de quelques minutes, se ranima, et, malgré les avis du juge et du médecin, comme si elle eût été pressée de décharger son cœur, elle continua de rapporter ce qu'elle savait de cette soirée du 9.

— Cela me faisait mal, dit-elle de le savoir là... Je sortis et j'allai chez madame Roussigné, une *payse* à moi, à qui je parlai des misères de ma maitresse... Vers neuf heures et demie ou dix heures, quand je pensai qu'il devait être dehors ou sur le point de s'en aller, je rentrai... Mais non, il était encore là... J'écoutai à la porte du salon... C'était une autre note : Madame disait : « Prends-le, » cet argent, puisqu'il t'est indispensable... » Il refusait ; il disait : Non !... j'ai déjà usé » de ta bonté... Il faudra bien que je trouve » un moyen. Mais tu n'auras plus à te plaindre » de moi... je te le jure. »

Et ils se jetaient dans les bras de l'un de l'autre, st s'embrassaient en pleurant. Je ne pouvais pas croire que ce fût vrai ; j'entrai, un moment sous un prétexte, et je les trouvai tout en larmes,

— Quelle impression cela vous a-t-il fait ? demanda M. Thurierr.

— J'ai cru que c'était vrai. Je suis ressortie, les yeux humides... Mais depuis ! ah ! je comprends maintenant pourquoi il n'en voulait pas de ces dix mille francs, il était bien sûr de les ravoir... et la succession de sa mère avec... puisqu'il l'a tuée, le monstre !... Là-dessus, il s'en va, et un instant après. je descends fermer la porte de l'allée derrière lui...

— Pardon... il ne l'avait donc pas tirée, cette porte ?

Mariette hésita un moment.

— Si ! dit-elle... ou du moins, je crois me rappeler... en tout cas, il fallait donner un tour de clef, comme d'habitude.

— Quelle heure était-il ?

— Dix heures et demie, peut-être onze heures.

(*A suivre*)

A. Belot et J. Dautin